SM le Roi prend en charge les frais d'inhumation des victimes et des soins des blessés de l'incendie d'une usine à Fès Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 12-01-2009 19:43:00

Aussitôt après avoir pris connaissance, avec une profonde émotion, de l'incendie, qui a entièrement ravagé une des usines de céramique à Fès, SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a donné Ses Hautes instructions aux autorités locales et aux instances concernées, pour mener les opérations nécessaires de sauvetage des victimes de l'incendie.

SM le Roi, que Dieu Le préserve, a suivi de très près les opérations de secours et a donné Ses Hautes instructions aux autorités concernées pour mobiliser tous les moyens en vue d'évacuer, de secourir et de prêter les soins nécessaires aux blessés, à la suite de ce douloureux incendie.

Le Souverain, que Dieu L'assiste, tient à saluer le sens élevé de sacrifice, l'engagement professionnel et le courage, dont ont fait preuve les autorités publiques concernées, pour la maîtrise de cet horrible incendie, plus particulièrement le commandant provincial de la protection civile de la ville de Fes, feu Hassan El Ghaoui, qui a rendu l'âme dans l'accomplissement de son devoir professionnel, avec détermination, La volonté de Dieu étant imparable.

SM le Roi, Amir Al Mouminine, a ordonné au ministre de l'Intérieur de présider les obsèques du commandant provincial de la protection civile à Fès, le défunt Hassan El Ghaoui.

SM le Roi a également adressé un message de condoléances à la famille du regretté Hassan El Ghaoui et à l'ensemble des familles des victimes de ce douloureux sinistre, que Dieu les ait en sa sainte miséricorde. Le Souverain a également adressé des messages de compassion aux blessés, parmi les ouvriers de l'usine et les éléments de la protection civile.

SM le Roi, que Dieu L'assiste, a bien voulu, fidèle en cela à la conduite suivie par le Souverain, en termes de sollicitude et de solidarité à l'endroit des familles éplorées, de bienveillance et de protection des sinistrés, prendre en charge les frais d'inhumation des victimes et des soins des blessés.

MAP